



## Produit non réparable, échange impossible avoir ou remboursement ?

Par **uranus**, le **01/09/2011** à **16:21**

Bonjour, je n'arrive pas à trouver la réponse à cette question d'un point de vue juridique. Une chaîne connue de magasin suite au retour en garantie d'un lecteur multimédia me propose un avoir car le produit n'est pas réparable et aucun article n'existe chez eux à ce prix (l'équivalent sera beaucoup plus cher aujourd'hui car avec disque dur). Le bon sens me dit qu'on ne peut m'imposer un avoir car à l'époque j'avais acheté chez eux ce produit uniquement par rapport au prix et à la prestation que m'apportais ce produit, un achat d'impulsion. Aujourd'hui ce produit n'existant plus, sans solution de remplacement équivalente, et n'ayant pas apporté satisfaction d'un point de vue de la fiabilité comment peut on m'imposer un avoir ? J'ai du mal à le comprendre. Ce qui complique le dossier c'est qu'à la date d'achat j'ai acheté ce produit dans une grande chaîne qui s'est fait rachetée depuis par une autre. Et si je regarde leurs conditions générales la première propose un avoir l'autre un remboursement dans mon cas. Encore faut-il que les conditions générales de la première soient légales...  
Qu'en pensez vous ?